

# Règlements de la halte-garderie

## **Horaire de la halte-garderie**

Du lundi au Jeudi de 8h30 à 15h15

Et le vendredi de 8h30 à **11h30**

Aucune arrivée ne peut se faire avant 8h30

Tous les enfants doivent **avoir quitté pour 15h15**

## **Entrée dans la halte-garderie**

- L'entrée de la halte-garderie se fait par la porte de côté (celle identifiée « halte-garderie »)

## **3 façons de se servir de la halte-garderie**

### **Pour les ateliers**

- Lors de nos ateliers, la halte-garderie est offerte gratuitement à nos participants.
- Vous pouvez participer à tous les ateliers que vous désirez.

### **Pour un répit (payant)**

- Pour vous donner la chance de vous reposer ou pour vos rendez-vous.
- Une journée complète ou 2 demi-journées par semaine (si nous avons des places disponibles).
- La priorité est toujours donnée pour les participants des ateliers.
- Le fonctionnement n'est pas exactement le même pour les inscriptions pour les ateliers ou le répit, vérifiez les deux façons de faire.

### **Pour un répit (gratuit)**

Lorsque vous faites du bénévolat pour l'organisme.

La direction se réserve le droit d'offrir des répits gratuits aux familles aux familles qui des situation particulières (ex: fatigue, décès, maladie...)

## Les inscriptions

### Pour les ateliers :

- Pour chaque inscription à un atelier, vous devez inscrire les enfants qui iront à la halte ainsi que leurs âges.
- **Vous ne devez quitter la maison, sans votre/vos enfant(s)**, lors de votre activité si vous décidez de quitter avant la fin de l'activité vous devrez apporter votre/vos enfant(s). Pour les activités qui se terminent plus tôt vous avez la possibilité de laisser les enfants à la halte **moyennant des coût de 3\$**.
- Si vous **décidez de ne pas continuer votre activité** (atelier, cuisine ou autre), il est de votre responsabilité d'avertir les éducatrices que votre/vos enfant(s) ne reviendront plus durant cette activité.

### Pour du répit:

- Pour les rendez-vous médicaux, vous réservez dès que vous avez la date.
- Pour du répit, vous devez appelez une semaine à l'avance, **mais la priorité est toujours accordée aux participants des ateliers.**

### Le prix

- ½ journée (3 ½ heures) = 5 \$ / enfant
- 1 journée (7 heures) = 10 \$ / enfant
- 3e enfant de la même famille à ½ prix.
- Si votre atelier se termine à 11h00 et que vous laissez votre enfant pour le dîner, vous devrez payer 2\$ pour chaque enfant.

### Payable la journée même

## Vous aurez des pénalités quand :

- Si vous n'avez pas téléphoné ([450-478-6537](tel:450-478-6537)) au plus tard avant 8h00 pour nous avvertir que votre ou vos enfants seront absents.
- Si vous quittez votre atelier avant la fin de celui-ci et que vous laissez votre enfant à la halte-garderie vous devrez payer la demi-journée.

## Les départs

### Lors des ateliers

- Vous devez **quitter** avec votre ou vos enfants **dès que l'atelier est terminé**.

### Pour du répit :

- Pour l'avant-midi les enfants doivent avoir quitté pour 11h30
- Pour l'après-midi les enfants doivent avoir quitté pour 15h15
- Si une autre personne que celle autorisée au dossier vient chercher l'enfant, vous devez en aviser l'éducatrice au préalable.

### Les pénalités

1. Dès la première infraction vous devrez signer un avis d'infraction.
2. À la deuxième infraction, nous suspendrons les répits pour une semaine.
3. À la troisième infraction, nous suspendrons les répits pour un mois.
4. à la quatrième infraction, vous perdez l'accès au répits gratuits.

### Les dîners

- Chaque enfant doit avoir son dîner individuel.
- Aucune portion ne sera faite sur place par l'éducatrice.
- Pour les repas en conserves veuillez les mettre dans un contenant allant au micro-ondes.
- Merci de ne pas mettre des sucreries, des dessert au chocolat, des croustilles ou des boissons gazeuse dans les collation ou dans le dîner de vos enfants.

### Les enfants malades

**\*\*\* INFORMEZ-VOUS SUR PLACE POUR LES DIRECTIVES SPÉCIALES CONCERNANTS LA COVID19\*\*\***

- Les enfants malades ne sont pas admis (fièvre, vomissement, grippe, maladie contagieuse...)
- Si vous ou vos enfants sont malades, vous devez téléphoner avant 8:00 le matin pour nous avertir.
- Lorsque votre enfant devient malade durant la journée, les éducatrices pourraient vous demander de venir chercher votre ou vos enfants.
- **Les employées de la Maison ne sont pas autorisées à donner du Tylénoï ou Tempra à vos enfants si vos enfants en ont besoin, ils seront mieux à la maison avec vous.**

### Une demande très importante

- **Nous demandons aux parents de ne pas aller voir les enfants dans la halte-garderie lorsqu'ils sont dans la Maison, cela fait souvent pleurer les enfants.**

**S'il y a un problème, ne vous inquiétez pas, les éducatrices iront vous chercher.**

## **Identification**

- Le parent doit identifier tout ce qui appartient à l'enfant

## **Ce que le parent doit apporter**

- Au printemps et à l'automne : un pantalon imperméable et bottes de pluie (facultatif).  
Un manteau, une paire de mitaines minces, une casquette, bandeau ou chapeau.
- Pour la saison hivernale : l'enfant doit avoir son habit de neige en tout temps, des bottes chaudes, 2 paires de mitaines, un chapeau ou une tuque, un cache-cou et une paire de bas de rechange.
- Pour la saison estivale : maillot de bain, une serviette, 1 paire de culotte courte, une casquette ou un chapeau, crème solaire.

N.B : L'éducatrice peut demander au parents d'aller chercher les items manquants.

- En tout temps.

Couches

Biberons

Lingettes mouillées

Vêtements de rechange

1 paire de bas, 1 pantalon

2 chandails (1 manche courte et 1 manche longue)

Sous-vêtements

Pantoufles ou espadrilles d'intérieur

Crème solaire...Vous devez crémér votre enfant avant d'arriver.

## **Interdiction**

- D'amener des enfants malades à la halte.
- D'apporter des accessoires ou des jeux de la maison.
- Il est interdit aux parents de dépasser la barrière brune dans la halte.

**Merci de votre habituelle collaboration !**